



NAO SALAIRES

du 12 Février 2026

Jeudi 12 février s'est tenue la dernière séance de négociation pour les Salaires 2026. La Direction nous a présenté ses ultimes propositions.



LES DERNIÈRES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

Mesures collectives

Classe	Médiane
1	33 632€
2	31 093 €
3	32 954 €
4	36 584 €
5	47 758 €

Classe	≤ ou = à la médiane	> à la médiane – AG	AG moyen
1	1 %	500 €	1,05 %
2			
3			
4			
5			

Le plancher de 500 € s'appliquerait aux salariés dont la rémunération est inférieure ou égale à la médiane de leur classe avec une atténuation de seuil.

Intégration en paie

- L'augmentation collective : Paiement en mars 2026 avec effet rétroactif à janvier 2026.**
- L'augmentation Individuelle (AI) : Paiement en juillet 2026 avec effet rétroactif à janvier 2026 (nouveauté).**
- Prime individuelle : Paiement en juillet 2026.**



Mesures individuelles

Classe	Augmentation individuelle (AI)	Prime individuelle (PI)
1	1,25 %	0,2 %
2		
3		
4		
5		
6		
7		

Vos élus CFTC ne sont pas satisfaits des propositions de la Direction

En mettant une différenciation avec les salaires médians, la Direction crée encore des inégalités de traitement entre salariés. Et aujourd'hui, COVEA conditionne ses dernières propositions à une signature.

En cas de non signature, la Direction nous menace de réduire ses propositions :

- 0,5% d'AG (au lieu de 0,7%) pour les salariés des classes 1 à 5 au dessus de la médiane
- 2,2% d'enveloppe AI (au lieu de 2,3%) pour les classes 6 et 7
- Suppression de la neutralisation de l'effet de seuil

Pour la CFTC, le compte n'y est pas !!!



Quelles seraient les conséquences d'une non-signature ?

- Un salarié en classe 4, au dessus de la médiane avec une rémunération de 38 000€ percevrait 190€ bruts au lieu de 266€ au titre de l'AG 2026 soit 16€ bruts/mois au lieu de 22€.
- Un salarié en classe 5 avec une rémunération de 50 000€ percevrait 250€ bruts au lieu de 350€, soit 21€ bruts/mois au lieu de 29€.

La CFTC, respectueuse de vos intérêts, souhaite une égalité de traitement des salariés. Avec les propositions de la Direction, 50% des salariés ne bénéficieront pas du plancher des 500€.

Pour les élus CFTC, les salariés de COVEA méritent plus !!!



Rappel des dernières propositions de la CFTC

Classe	AUGMENTATION GÉNÉRALE AVEC UN PLANCHER POUR TOUS SANS CONSIDÉRATION DE MÉDIANE	AUGMENTATION INDIVIDUELLE	PRIMES
1			
2			
3			
4	2 %	Plancher de 600 €	1,5 % (dont 0,5 % dédié à l'ACAA)
5			0,2%
6			
7	-	-	2,8 %

Les autres mesures indispensables !

- #1 La revalorisation des tickets restaurant à 12 €
- #2 La mise en place d'un fonds de pension pour les salariés Fidélia
- #3 La revalorisation des primes d'astreintes

Besoin d'aide, une question ?
contact@cftc-covea-france.fr